



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-106675>

Département(s) de publication : **76, 27**

Annonce n° **24-106675**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 24760078600112

**Ville :** DIEPPE CEDEX

**Code postal :** 76204

**Groupement de commandes :** Oui

**Nom du coordinateur du groupement :** Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, en tant que coordonnateur du groupement de commandes

**Département(s) de publication :** 76, 27

### Section 2 - Communication

**Lien direct aux documents de la consultation :** <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1522607>

**Identifiant interne de la consultation :** ASCENSEURS

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Par le biais du profil d'acheteur (cliquer sur correspondre avec l'acheteur)

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Les renseignements concernant la situation juridique du candidat : Une lettre de candidature désignant le mandataire et identifiant les membres du groupement le cas échéant ; La déclaration sur l'honneur stipulant que le candidat : - n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ; - est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. Si le candidat est en redressement judiciaire, il doit apporter la preuve qu'il est habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ou qu'il bénéficie d'un plan de redressement

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Les renseignements ou documents démontrant les capacités économiques et financières du candidat tels que prévus à l'article R2142-6 du Code de la commande publique, à savoir la déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Les renseignements ou documents démontrant les capacités techniques et professionnelles du candidat à exécuter les prestations, à savoir des références détaillées, en lien avec l'objet du marché sur les trois dernières années. A cet effet, pour chaque référence, il sera précisé le maître d'ouvrage, la période de réalisation, l'objet et le montant des prestations

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 17/10/2024 à 15:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Critères d'attribution** : Valeur technique de l'offre : 30% Critère environnemental : 10% Prix : 60%

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : MARCHE D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET ELEVATEURS

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 50750000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : En application de l'article L.2113-6 et suivants du Code la commande publique, le SYndicat pour le Développement de l'Enseignement Musical en PAys Dieppois, également dénommé SYDEMPAD, et la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, également dénommée Dieppe-Maritime, ont constitué un groupement de commandes en vue du renouvellement du marché relatif à l'entretien et la maintenance des ascenseurs et des élévateurs, ce dernier arrivant à échéance le 31 décembre 2024. Ainsi, la présente consultation a pour objet l'ensemble des opérations d'entretien et de maintenance des ascenseurs et élévateurs (y compris téléalarmes, lignes téléphoniques et transmetteur GSM) des bâtiments de Dieppe-Maritime et du SYDEMPAD

**Lieu principal d'exécution du marché** : Territoire de Dieppe-Maritime 76200 - DIEPPE

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Oui

**Détail sur la visite (si oui)** : Les visites seront organisées aux dates suivantes et pourront être collectives (le lieu de rendez-vous sera confirmé lors de la prise de rendez-vous) : - Mercredi 25 septembre 2024, à 14:00. - Lundi 30 septembre 2024, à 9:00. - Jeudi 3 octobre 2024, à 14:00. - Mardi 8 octobre 2024 à 14:00

**Autres informations complémentaires** : S'agissant des prestations prévues dans le cadre de la maintenance « étendue », elles sont conclues à prix global et forfaitaire. S'agissant des prestations associées, non comprises dans le cadre de de la maintenance « étendue », elles feront l'objet d'un accord-cadre. En application de l'article R2162-4 2° du Code de la commande publique, l'accord-cadre est conclu sans montant minimum, mais avec un montant maximum sur la durée du marché, détaillé par membre du groupement, à savoir : 12 000 euro(s) HT pour Dieppe-Maritime et 5 000 euro(s) HT pour le SYDEMPAD. Visite des lieux : les candidats devront prendre contact dès le retrait du DCE avec la Communauté d'Agglomération pour prendre rendez-vous. Négociations : l'Acheteur se réserve la possibilité de négocier avec au maximum les trois candidats ayant présenté les meilleures offres à l'issue d'une première analyse des offres. Néanmoins, l'Acheteur peut décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales. Prestations similaires : les prestations pourront donner lieu à de

nouveaux marchés pour la réalisation de prestations similaires, notamment dans le cas d'occupation de bâtiments supplémentaires. Les montants de ces nouveaux marchés cumulés avec les montants du marché initial ne pourront dépasser 100 000,00 euro(s) HT. Durée du marché : le marché est conclu à compter de sa notification. L'exécution des prestations commencera le 1er janvier 2025 pour une durée de 1 an. Ensuite, le marché sera tacitement reconduit trois fois au maximum, pour une période de reconduction d'un an, sans pouvoir excéder une durée maximale de 4 ans. Financement : fonds propres de Dieppe-Maritime et du SYDEMPAD. Modalités de paiement : les paiements seront réalisés par mandats administratifs conformément aux dispositions du Code de la commande publique. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen- 53 avenue Gustave Flaubert - 76000 Rouen Cedex 1 - Tél : 02 32 08 12 70 - Fax : 02 32 08 12 71 - Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Rouen - 53 avenue Gustave Flaubert -76000 Rouen Cedex 1 - Tél : 02 32 08 12 70 - Fax : 02 32 08 12 71 - Courriel: greffe.ta-rouen@juradm.fr

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/09/2024**